



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 122753

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la scolarisation des enfants handicapés, notamment des trisomiques 21. Alors que le Gouvernement a fait de l'accueil de tous les handicapés en milieu scolaire une priorité, de nombreux établissements ne peuvent pas encore assurer cet accueil. Dans ce contexte, il lui rappelle que les SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) concernent des enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans, dont les difficultés rendent nécessaire la mise en oeuvre de moyens médico-éducatifs, en vue de leur permettre d'accéder à une scolarisation et une intégration sociale dans tous les lieux de vie ordinaire (école, crèche, halte-garderie, lieux de loisirs, etc.). Pourtant, dans le département de la Gironde, trente familles se sont vues refuser une place dans cette structure par les services de la DDASS faute de moyens. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend mettre en oeuvre afin de respecter ses engagements.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122753

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4046